



SAINT-ÉTIENNE la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00484

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2018

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 13 décembre 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 80

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de voix : 94

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Daniel JACQUEMET,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Anne-Françoise VIALON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS

Membres titulaires absents excusés :

M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE,
M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Laurence JUBAN,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND,
Mme Djida OUCHAOUA, M. Florent PIGEON, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER,
M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY,
M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE



SAINT-ÉTIENNE la métropole

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2018

A ce stade de l'exécution budgétaire de l'exercice 2018, il apparaît nécessaire de procéder à l'ajustement technique de quelques crédits de fonctionnement et d'investissement du budget pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire et ajuster au plus près la prévision budgétaire à son exécution.

BUDGET PRINCIPAL

Les inscriptions de cette décision modificative s'élèvent à 3 171 835.03 € en section de fonctionnement et à 2 675 387.72 € en investissement. Outre les opérations d'ordre budgétaires, les opérations patrimoniales et divers transferts de crédits qui s'équilibrent, on peut souligner notamment :

Pôle attractivité et développement du territoire

❖ *Développement économique*

En fonctionnement, une annulation de titre de loyers de 15 400 € demandée par le comptable public suite à la procédure de redressement judiciaire de l'entreprise H2AD, dépense compensée par la reprise d'une provision. Des loyers supplémentaires sont enregistrés pour les pépinières sur le bâtiment haute technologie (BHT) pour 20 000 €. Une convention de gestion signée avec le syndicat mixte de l'aéroport permet l'inscription d'une recette supplémentaire de 20 000 €. Un ajustement de crédits suite à une réévaluation des besoins pour les services aux entreprises conduit à inscrire 39 360 € de crédits.

En investissement, l'annulation de crédits inscrits pour Giat Saint-Etienne, le plateau des halles, Ondaine 2020, des requalifications de zones qui sont décalés sur 2019 pour 595 000 €. Il convient d'enregistrer l'ajustement du remboursement de l'avance financière par le budget des Zones Industrielles pour -724 150 € en raison de cessions annulées (notamment sur la zone de Chana) et le complément d'avances versées par le budget principal pour 31 600 €. Les crédits prévus pour les aides économiques et des études sont ajustés aux demandes et diminués de 150 000 €. Une cession de terrain est prévue sur le site de Molina la Chazotte pour la somme de 28 120 €. Suite à la fusion-absorption de la SEM Patrimoniale Loire, un crédit à hauteur de 540 454 € doit être inscrit en recettes pour enregistrer la sortie du capital de la SEM Patrimoniale et dans le même temps en dépenses pour enregistrer l'achat provisoire, dans l'attente de la sortie de l'actionnariat, de nouvelles parts de la SEDL.

❖ **Tourisme**

En fonctionnement, une subvention complémentaire de 12 000 € est inscrite pour l'office de tourisme communautaire suite à la répartition de l'actif de l'office de tourisme de l'ex communauté de communes des pays de Saint-Galmier (CCPSG).

Pôle développement urbain

❖ **Développement local**

En investissement, il s'agit d'inscrire en recettes comme en dépenses 1 700 000 € qui correspond au produit de la taxe d'aménagement perçu par Saint-Etienne Métropole qui sera ensuite reversé pour 90 % directement aux communes et 10 % affectés sur les enveloppes voirie des communes concernées.

❖ **Direction aménagement construction DAC**

En investissement, il s'agit d'enregistrer une subvention de l'Etat pour les travaux effectués au Musée d'Art Moderne et Contemporain pour 266 863 €.

Pôle action territoriale et proximité

❖ **Valorisation des déchets et collecte des ordures ménagères**

En fonctionnement, la constitution d'une provision, à hauteur de 1 172 379.48 €, suite à la recette que Saint-Etienne Métropole a perçue de SITA au titre d'une réduction attendue de TGAP pour les déchets réceptionnés en 2017 sur l'installation de stockage de Borde Matin qui fait l'objet d'une valorisation énergétique du biogaz. Il est proposé de provisionner cette somme, qui risque d'être reversée en cas de contrôle négatif des douanes dans les 3 ans. En recettes, il est enregistré un complément de crédit de la part de CITEO pour le soutien à la tonne triée pour 295 000 €.

❖ **Eaux pluviales**

En investissement, un nouvel échéancier de l'EPASE conduit à décaler des versements d'avances prévus en 2018 pour 539 170 € à 2019.

❖ **Voirie**

En fonctionnement, il convient d'inscrire des dépenses de fonctionnement pour 41 921.76 € pour régulariser certaines enveloppes de communes. Ces dépenses sont compensées par des recettes de même montant correspondant à des remboursements d'assurances suite à des sinistres. Par ailleurs, une somme de 24 892.69 € est basculée du fonctionnement à l'investissement comme prévu au Pacte Métropolitain.

En investissement, il convient d'inscrire des crédits sur l'enveloppe de certaines communes suite à des travaux réalisés pour des entrées charretières pour 29 485.82 €. Ces crédits sont entièrement compensés par une recette inscrite en fonctionnement (paiement par les intéressés de ces travaux). En dépenses comme en recettes sont inscrits en compte 45 des crédits pour des travaux rue Victor Hugo faits pour le compte de Rive de Gier.

Pôle direction générale

❖ **Communication**

En fonctionnement, des recettes d'espaces publicitaires dans le magazine de Saint-Etienne Métropole sont constatées pour 13 000 €.

Pôle ressources

❖ Informatique et téléphonie

En fonctionnement, les crédits affectés à la téléphonie sont ajustés de 20 000 € en fonction des consommations actuelles, ceci étant dû à la croissance de Saint-Etienne Métropole.

❖ Administration générale

En fonctionnement, une inscription de 5 053.47 € pour des admissions en non-valeur principalement pour les aires d'accueil des gens du voyage (4 457.56 €) ainsi que pour des créances éteintes pour 7 907.96 € essentiellement pour un solde négatif de décompte général de marché dans le chantier de l'ISTP, non réglé par la société ANTONANGELLI placée en liquidation judiciaire en juin 2013 (5 936.96 €) et pour des loyers de bâtiments économiques impayés (1 674.40 €). L'annulation de 105.05 € de redevance d'ordures ménagères facturée à tort par la communauté de communes des pays de Saint-Bonnet le Château (actuellement dissoute).

Un crédit de 913 000 € est inscrit pour le forfait post-stationnement reversé par la Ville de Saint-Etienne à Saint-Etienne Métropole et ensuite restitué sur son attribution de compensation (AC). En recettes on peut enregistrer une notification complémentaire de taxes foncières sur les propriétés bâties pour 210 000 €, des rôles supplémentaires pour 120 000 € et du FCTVA à percevoir au titre des dépenses de fonctionnement voirie et bâtiments publics pour 311 537.05 €.

En investissement, l'enveloppe constituée pour des travaux d'urgence est augmentée de 1 100 000 €. Suite à la dissolution du syndicat mixte des Pays du Forez, il doit être pris en compte la reprise du résultat au 002 pour 32 069.27 €. Suite aux divers ajustements de crédits effectués en investissement, la recette prévue pour le FCTVA doit être diminuée de -151 421.79 €.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITE

En section d'exploitation, les inscriptions de cette décision modificative s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Il ne s'agit que de quelques ajustements. On peut souligner :

- l'augmentation du crédit des taxes foncières en hausse suite à l'extension de dépôt Transpôle,
- la diminution des crédits prévus pour des remboursements de versement transport.

En section d'investissement, les inscriptions de cette décision modificative s'équilibrent.

- report des crédits (-270 000 €) prévus pour l'interface des systèmes billettique Oura et STAS en 2019 et report des dépenses de labellisation des parkings de covoiturage (-40 000 €),
- ajout de crédit pour la remise à niveau de la sous-station Transpôle afin de prendre en compte l'énergie solaire (+220 000 €), pour l'achat d'écrans TFT pour les pôles d'échange (+50 000 €) et mise en accessibilité de quais de bus supplémentaires (+40 000 €).
- Des écritures d'ordre équilibrées en dépenses / recettes pour les régularisations d'avances forfaitaires (5 386 000 €).

BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES

En section de fonctionnement, les inscriptions de cette décision modificative s'élèvent à 11 894 250 €.

- Les mouvements proposés portent sur un ajustement des crédits inscrits en dépenses et en recettes en raison, notamment, de cessions non réalisées (principalement sur la zone de Chana, des Murons et de Giat Saint-Etienne).

En section d'investissement, les inscriptions de cette décision modificative s'élèvent à 12 300 850 €.

- Il est constaté une avance complémentaire du budget principal (31 600 €) et une diminution du remboursement des avances faites au budget principal (724 150 €).

Dans les deux sections, il faut également prendre en compte des opérations d'ordre entre section, équilibrées en dépenses et en recettes, qui constatent les variations de stocks.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Les mouvements les plus significatifs concernent le transfert des résultats du budget annexe assainissement du SIVO à Saint-Etienne Métropole:

- L'excédent de fonctionnement 2017 de 444 704.63 €, repris au compte 778, et équilibré par une inscription prévisionnelle en charges courantes du même montant,
- L'excédent d'investissement de 1 444 319.77 €, repris d'une part en fonctionnement pour 620 000 € (*) et, d'autre part pour 824 319.77 en investissement au 1068,
- L'inscription d'une nouvelle dépense d'ordre de 620 000 € en charges financières et d'une recette d'ordre du même montant au compte 1641 afin de régulariser la capitalisation d'intérêts non constatée depuis 2010 par le syndicat (*),
- L'équilibre en investissement est assuré par une inscription de dépenses d'équipement de 1 444 319.77 €.

() Saint-Étienne Métropole a demandé une dérogation exceptionnelle auprès de la Préfecture de la Loire afin de reprendre 620 000 € du résultat d'investissement en section de fonctionnement compte tenu :*

- du transfert de compétence et de la reprise d'un emprunt souscrit par le SIVO en 2010 auprès du Crédit Agricole BFT, dont les modalités contractuelles prévoient de capitaliser une part des intérêts. Or ce schéma d'écriture n'a pas été mis en œuvre par le syndicat depuis l'origine,

- des conséquences de cette omission sur le résultat de fonctionnement du budget annexe assainissement du SIVO (444 704.63 €) transféré à Saint-Étienne Métropole qui est insuffisant pour financer cette régularisation comptable de 2010 à 2018. En effet, cette régularisation suppose de prévoir le financement d'une dépense nouvelle de 619 685.85 € permettant de constater le transfert des intérêts non payés en capital,

- de l'assurance que cette régularisation comptable n'obère en rien la capacité à investir puisqu'elle conduit à constater une recette d'investissement correspondant

à la capitalisation de ces intérêts et reconstituera le résultat d'investissement tel que transféré par le SIVO.

Par ailleurs, les inscriptions de cette décision modificative en fonctionnement correspondent notamment :

- l'inscription de crédits aux comptes 6541 et 6542 pour 61 700 € concernant les créances irrécouvrables présentées par le Comptable public ainsi que les effacements de dettes, l'ensemble étant financée par une reprise de provision du même montant,
- un complément de provision pour créances douteuses à hauteur de 61 700 €,
- les remboursements aux communes pour les ANV et effacements de dettes avant la remontée de compétence pour 24 151 €,
- un complément de crédits de 133 849 € au chapitre 67 afin de régulariser des titres sur exercices antérieurs.

Compte tenu de ces nouvelles inscriptions, il est nécessaire de diminuer le virement à la section d'investissement de 215 200 €.

En investissement, la prise en compte de la baisse du virement et l'ajustement des crédits de remboursement du capital des emprunts de 81 500 € nécessite de porter l'inscription de recette d'emprunt à 4 209 028 € (+ 296 700 €).

BUDGET ANNEXE SPANC

Les inscriptions nouvelles en dépenses et recettes sont des ajustements budgétaires financés par une réaffectation des crédits disponibles.

BUDGET ANNEXE EAU

Les inscriptions nouvelles en dépenses et recettes sont des ajustements budgétaires qui prennent en compte des données complémentaires de l'activité eau de chacune des communes concernées.

On peut souligner l'inscription complémentaire de dépenses d'équipement pour Saint-Etienne à hauteur de 873 000 € correspondant d'une part à la fin des travaux du barrage du pas de Riot et d'autre part, à la remise en état du local de la turbine au barrage de Lavalette suite au sinistre (indemnisation de 200 000 € prise en compte au BS). Ces dépenses sont financées par l'inscription d'un emprunt supplémentaire de 778 830 € et d'un complément de recette FCTVA.

BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

Les inscriptions nouvelles en dépenses et recettes sont des ajustements budgétaires financés par une réaffectation des crédits disponibles.

BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

Les inscriptions nouvelles en dépenses et recettes sont des ajustements budgétaires qui prennent en compte des données complémentaires de l'activité réseau de chaleur de chacune des communes concernées.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n° 1 au budget 2018 et ses annexes telle que présentée ci-dessus.

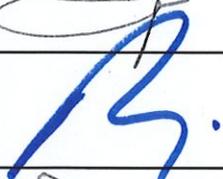
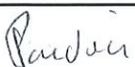
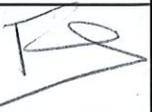
Ce dossier a été adopté à la majorité avec 3 voix contre.

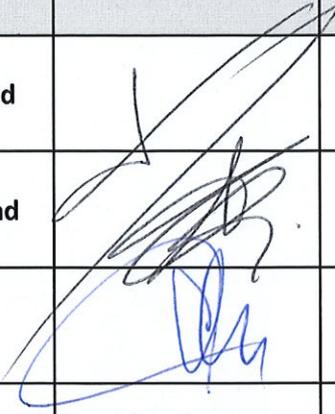
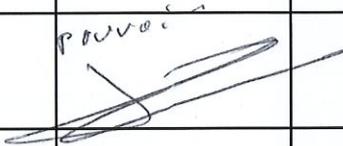
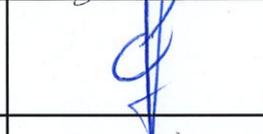
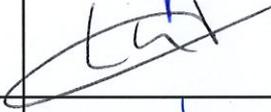
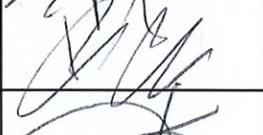
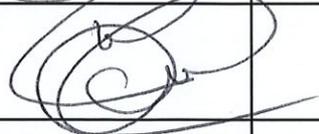
**Pour extrait,
Le Président,**

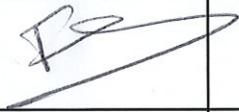
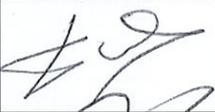
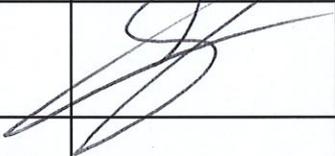
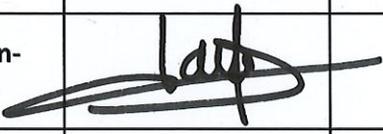
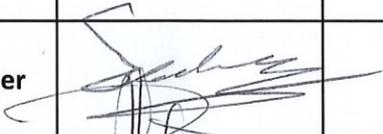
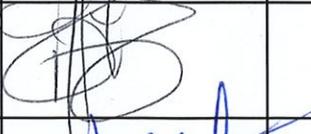
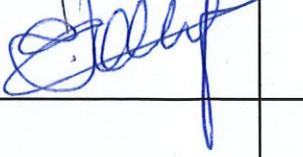
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the name.

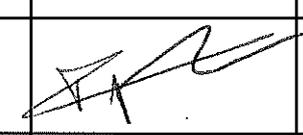
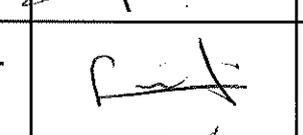
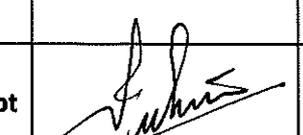
Gaël PERDRIAU

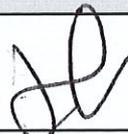
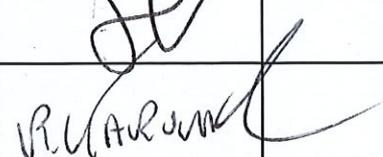
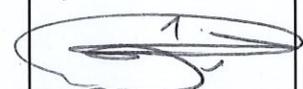
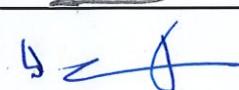
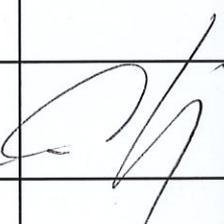
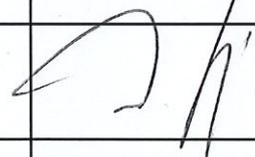
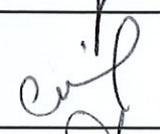
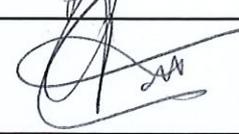
CONSEIL METROPOLITAIN DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

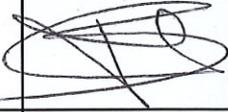
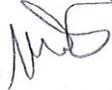
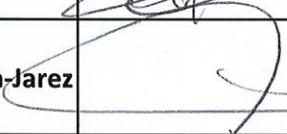
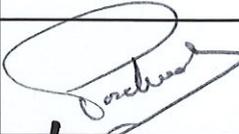
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
ARTIGUES Gilles	Saint-Etienne				
AUBOURDY Nicole	Saint-Etienne				
BARNIER Jean-François	Le Chambon-Feugerolles	JF BARNIER 			
BARRIER Jean-Alain	Farnay		BOULHOL Marcelle		
BARRIOL Denis	Genilac		GRENARD Christel		
BERGER Jean-Pierre	Saint-Etienne				
BERLIVET Eric	Roche-la-Molière				
BERROUKECHE Nora	Saint-Etienne				
BONNET Bernard	Saint-Maurice-en-Gourgois		MAYET Iwan		
BOUCHER Lionel	Saint-Etienne				
BOUTHEON Henri	Le Chambon-Feugerolles				
BUFFARD Marie-Christine	Saint-Etienne				

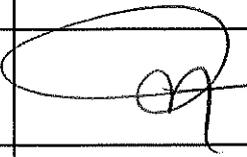
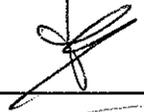
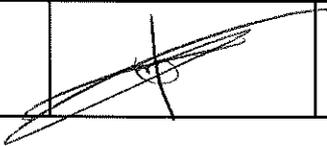
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
CADEGROS Régis	Saint-Chamond				
CALACIURA Stéphanie	Saint-Chamond				
CELLE Paul	Villars				
CHAMBE Denis	Saint-Etienne			<i>pouvoir</i> 	
CHARBONNIER André	Chamboeuf		BENIER Gabriel		
CHARBONNIER Jean-Yves	Saint-Galmier		RIBOT Gérard		
CHAROLLAIS-CHEYTION Emmanuelle	Rive-de-Gier				
CHARVIN Jean-Claude	Rive-de-Gier				
CHASSAUBENE Marc	Saint-Etienne				
CHAVANNE Marc	Saint-Jean-Bonnefonds		CORTEY Patricia		
COGNASSE Viviane	Villars				
CORNUT Jean-Noël	Saint-Etienne			<i>pouvoir</i> , 	
CORRIERAS Paul	Saint-Etienne				
DE BEAUMONT Anne	Firminy	<i>de Beaumont</i>			
DE PEYRECAVE Gabriel	Saint-Etienne				

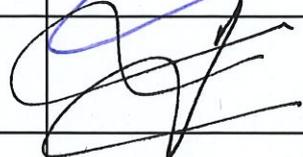
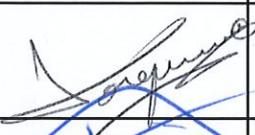
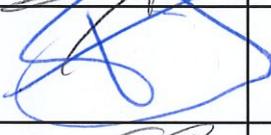
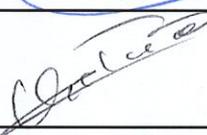
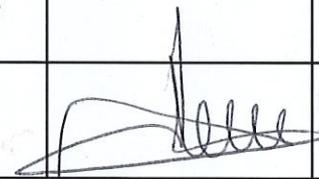
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
DEGRAIX Jean-Luc	Saint-Chamond				
DURAND Frédéric	Saint-Etienne			Jusselme	
ESTABLE Gilles	Caloire		COULANGE Odile		
FAURE Marc	La Ricamarie		BONNEFOY Cyrille		
FAURE Marie-Dominique	Saint-Etienne				
FAUVEL Bernard	Chagnon				
FAVERJON Christophe	Unieux				
FAY Annick	Roche-la-Molière			Berthier N. Berthier	
FAYOLLE Christian	Saint-Martin-la-Plaine		RUAS Janine		
FAYOLLE Sylvie	Saint-Paul-en-Cornillon				
FAYOL-NOIRETERRE Pierre	Saint-Etienne				
FLACHAT Jean-Claude	La Valla-en-Gier				
FLECHET Andonella	Saint-Chamond				
FOREST Nicole	Saint-Chamond				
FRANCOIS Luc	La Grand'Croix		MATRICON Nathalie		

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
FRANCON Guy	Saint-Bonnet-les-Oules		JANVIER Cassandre		
FRIEDENBERG André	Saint-Etienne				
GANDILHON Michel	Fontanès		THIZY Huguette		
GONON Pascal	La Gimond				
GONZALEZ GRAIL Ramona	La Talaudière		GARRIDO Pascal		
GOUJON Roland	La Tour-en-Jarez		BASSON Jean-Luc		
GOUTELLE Marie-Eve	Saint-Etienne			Pouvoir A. ST BERGER	
GREGOIRE Annie	Aboën				
GUYOT Rémy	Saint-Christo-en-Jarez				
JACQUEMET Daniel	Saint-Etienne				
JANDOT Marc	Dargoire		COTTE Sylvie		
JEANSON Raphaëlle	Saint-Etienne				
JODAR Christiane	Saint-Etienne				
JUBAN Laurence	Firminy				
JULIEN Christian	Saint-Genest-Lerpt		CHAZELLE Suzanne		

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
JUSSELME Delphine	Saint-Etienne				
KARULAK Robert	Saint-Etienne				
KEFI-JEROME Samy	Saint-Etienne			Pouvoir J. CHASSAN BENE	
LABICH Siham	Saint-Etienne				
LAGET Bernard	Châteauneuf				
LECOCQ Yves	Pavezin				
LETIEVANT-PIBAROT Hélène	Saint-Etienne				
L'HARMET-ODIN Corinne	Saint-Etienne			Pouvoir él. 2008	
LIOGIER Claude	Saint-Etienne				
LONGEON Olivier	Saint-Etienne				
LUYA Julien	Firminy				
MAISONNETTE Michel	Valfleury		PASCAL Christine		
MAJONCHI Pascal	Saint-Paul-en-Jarez		NAULIN Catherine		
MANET Gérard	Tartaras		DRID Slimane		
MARRON Pascale	Saint-Etienne				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
MASSON Brigitte	Saint-Etienne				
MONTAGNIER Caroline	Saint-Etienne			Pouvan 	
MORAND Yves	L'Etrat		BRUYERE Hélène		
MOREAU Stéphanie	Saint-Etienne				
NIEBUDKOWSKI Michèle	La Terrasse-sur-Dorlay		PACCALET Lucien		
OUCHAOUA Djida	Unieux				
PARTRAT Yves	La Fouillouse				
PAUZE Jean-Michel	Saint-Priest-en-Jarez		BISACCIA Michèle		
PERACHE Gilles	Saint-Romain-en-Jarez				
PERDRIAU Gaël	Saint-Etienne				
PERRIN Fabienne	Saint-Etienne				
PETIT Marc	Firminy				
PIGEON Florent	Saint-Etienne				
PORCHEROT Jean-Philippe	Doizieux		ALBERT Hans		
REYNAUD Hervé	Saint-Chamond				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
RIBEIRO CUSTODIO Alexandra	Saint-Etienne			POUVOIR	
RIVAT Jean-Paul	Saint-Chamond				
RIVIERE Christiane	Andrézieux-Bouthéon				
ROSIER Marc	Saint-Joseph		ROATTINO Annick		
ROUSSET Jean-Louis	Rive-de-Gier				
ROVERA Monique	Le Chambon-Feugerolles				
SARDAT Jean-Marc	Rozier-Côtes-d'Aurec				
SAUGUES Lionel	Saint-Etienne				
SCHALK Jean-Claude	Andrézieux-Bouthéon				
SCHNEIDER Alain	Saint-Etienne			Pouvoir Ame PERRIN	
SEMACHE Nadia	Saint-Etienne				
SOTTON Joseph	Fraisses				
SOULIER Gilbert	Saint-Nizier-de-Fornas				
TARDY Gérard	Lorette		LEGROS Eliane		
THELISSON Jean-Marc	Saint-Héand		THOMAS Lucie		

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
THIVANT Marie-Christine	Sorbiers		JOASSARD Raymond		
THIZY Gilles	Marcenod				
THOMAS Marie-Hélène	Saint-Étienne			RAYMOND JOU	
TORGUES Daniel	Sainte-Croix-en-Jarez				
VALETTE Stéphane	Saint-Chamond				
VERCHERAND Alain	Cellieu				
VIALON Anne-Françoise	Saint-Etienne			POUVOIR GILLES ARTIGUES	
VIVIANI Enzo	L'Horme		LAULAGNET Marie-Josèphe		
ZADRA Catherine	Saint-Etienne			POUVOIR A. CORRIÈRES	
ZIEGLER Georges	Saint-Etienne				